



Libre Pensée – Fédération Unie de l'Hérault

Espace Martin Luther King, 27 Boulevard Louis Blanc, 34000 Montpellier

Facebook fédération : Fédération de la Libre Pensée 34

Facebook groupe Montpellier : Libre pensée groupe université et citoyens de Montpellier

Twitter : Libre Pensée 34 ; Insta : [fédération héraultaise de la Libre Pensée](#)

Bluesky : [librepensee34](#)

Site national de la FNLP : <https://www.fnlp.fr/>

Téléphone : 06 74 63 52 15 ; Mél : groupeunivlp34@yahoo.com

Rejoignez
notre canal
d'information
en scannant ce
QR code :



Lettre à Madame Chantal Mauchet, Préfet de l'Hérault

Montpellier, le 12 août 2026

Nous reproduisons la lettre de la Libre Pensée adressée à Madame Mauchet, Préfet de l'Hérault.

« Madame, nous nous permettons de vous écrire au sujet de manquements constatés au respect de la loi de 1905 dans le département de l'Hérault.

Notre république est laïque, elle laisse donc les citoyens libres de leur croyance ou de leur absence de croyance, mais veille à ce que les institutions n'interviennent pas sur ce terrain. Aussi, les subventions ou la co organisation avec des subventions déguisées qui relèvent de la religion et des cultes sont interdites, du fait à la fois de l'article 2, de la jurisprudence du Conseil d'Etat dans les nombreuses affaires qu'il a eues à trancher.

Nous remarquons qu'à l'approche du 15 août, fêtes dites de l'Assomption de la « vierge Marie » pour les catholiques, des mairies interviennent dans ce domaine :

La mairie de Béziers a donc ouvert les colonnes de son journal municipal (voir ci-dessous) pour intégrer à la fêria de Béziers une messe et une procession. Ceci a été déjà le cas les années précédentes. L'an dernier, la mairie a même utilisé des fonds publics pour financer un char à l'effigie de ladite vierge (pour un montant de 98000 euros HT). Nous notons que les élus de la république participent à l'office, avec leurs écharpes tricolores. Les préfets Moutouh et Lauch étaient même présents : nous n'avons toujours pas eu d'explication à cette présence malgré notre demande.

La mairie de Montpellier, elle, les 15 et 16 août, soutient en pratique des fêtes catholiques appelées « Saint Roch ». Non seulement une association organisant ce culte, pour un « saint » qui n'est reconnu comme tel que par l'Eglise catholique (et qui historiquement fait l'objet de débat quant à sa réalité historique) d'un montant de 15 000 euros ; mais au-delà de ce détournement de fonds publics, la mairie met également à disposition un équipement municipal, la Maison des Relations Internationales (MRI). Les équipements municipaux ne sont pas destinés à l'organisation d'un événement en rapport avec un culte. Qu'il puisse être prêté une salle pour un culte, ceci est autorisé par l'article L2144-3 du CGCT, mais en aucun cas cela ne peut être fait à titre gratuit ou pour aider un culte. Par ailleurs, cette règle prévoit le principe d'égalité¹. Or, la MRI n'accueille aucun autre événement de ce genre. La MRI, dans sa présentation indique elle-même accueillir « également de nombreuses manifestations culturelles : expositions, conférences, lectures, animations culturelles... ». En attribuant la

¹ <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/analyse/2024-03-18/471061>

MRI à un culte catholique, la mairie contredit elle-même les critères d'attribution de ses propres équipements.

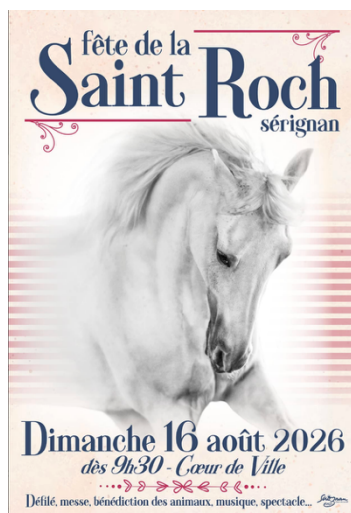
Nous relevons également que dans le sillage de ces manquements, d'autres communes, plus petites, ont emboîté le pas ces dernières années. C'est le cas de Sérignan, dont la Ville organise directement les fêtes de « saint Roch » avec messes et processions². Remarquons d'ailleurs que le Diocèse de Montpellier, pour son agenda, renvoie directement au site de la Mairie pour l'organisation de ladite fête religieuse : <https://montpellier.catholique.fr/les-rendez-vous-de-lete-2026> .

Aussi, Madame, nous estimons que tout cela devrait amener la Préfecture au minimum à rappeler le cadre légal dans lequel les cultes sont organisés en France.

Nous estimons donc qu'encore aujourd'hui dans l'état actuel des choses, il serait formellement de votre responsabilité de faire respecter la laïcité et la loi de 1905, même si vos prédécesseurs ne l'ont pas fait.

Restant à votre écoute et dans l'attente d'une réponse, veuillez recevoir, Madame le Préfet, l'expression de nos sentiments républicains. »

La Libre Pensée de l'Hérault.



² <https://ville-serignan.fr/agenda/fete-de-la-saint-roch-2/>